



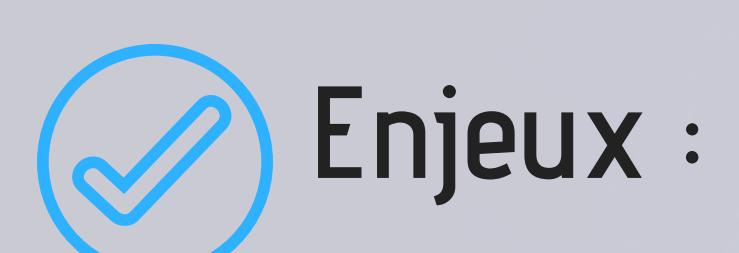
Constat :

L'environnement normatif sous l'angle de la sécurité est profondément renouvelé. La crainte d'une libre circulation des données personnelles, la précipitation et la multiplication des lois sur la sécurité, le régime exceptionnel de l'état d'urgence qui s'est inscrit dans la durée et enfin le constat d'une augmentation des mesures de police administrative ont en effet réactualisé les questions relatives à la sécurité et à l'office des juges en la matière.



Problématique :

Cette montée en puissance des normes sécuritaires se heurte inévitablement à la question de la protection des libertés. Cependant, la seule perspective d'une tension entre sécurité et libertés doit impérativement être dépassée. Cela permettra de mieux éclairer l'office des juges en matière de sécurité, lesquels peuvent également participer à favoriser la sécurité nationale en refusant par exemple, de communiquer les données contenues dans certains fichiers de police.



Enjeux :

En outre, la tension entre liberté et sécurité est greffée d'une hésitation entre mesures préventives ou curatives prises par des instances normatives et contrôlées par les juges. Ce renversement des perspectives se note par exemple en droit pénal puisque la seule dangerosité d'un individu peut, dans certains cas, permettre sa sanction en dehors de l'établissement de sa culpabilité.

Les interventions : C'est dans cette perspective que la commission du procès administratif, sous l'égide du CERDACCFF (Université de Nice), organise un colloque sur les rapports qu'entretiennent le juge et la sécurité nationale. À cet égard, les interventions croisées d'universitaires, de magistrats et d'avocats permettront de diversifier les points de vue sur les problématiques que soulève ce sujet. En effet, les participants réfléchiront avant tout au concept de sécurité nationale dans un environnement normatif, jurisprudentiel et juridictionnel varié puisque les domaines judiciaire, administratif, constitutionnel et européens seront représentés.

Les communications auront donc pour guide la question de l'office des juges structuré ou transformé par le concept de sécurité nationale, et pourront ainsi permettre de mesurer les conséquences du concept de sécurité nationale sur le travail des magistrats ainsi que sur celui des avocats.

inscription sur : droit.unice.fr

COLLOQUE

LE JUGE ET LA SÉCURITÉ NATIONALE

Dans le cadre de la commission
du procès administratif,
Université de Nice Sophia-Antipolis
CERDACCFF EA7267

25 ET 26 OCTOBRE 2018
AMPHI 202

Comité scientifique :
Professeurs Vallar, Latour ,
Türk, et Mme Diemer, MCF

JEUDI 25 OCTOBRE 2018 MATIN

8h15 petit déjeuner

8h45 - OUVERTURE DES TRAVAUX

par le Professeur Christian VALLAR
et le Professeur Jeanick BRISSWALTER

INTRODUCTION

9h10 - Karine DEHARBE,

MCF Histoire du droit , UNS, ERMES

La sécurité nationale envisagée d'un point de vue historique

9h30 - Xavier LATOUR,

Professeur de droit public , UNS, CERDACCFF

Le juge et la sécurité nationale : propos introductifs

LA SÉCURITÉ NATIONALE APPLIQUÉE PAR LES JUGES

LES JUGES FRANÇAIS

9h50 - Marc-Antoine GRANGER,

MCF de droit public, Université de Besançon,

La sécurité nationale dans la jurisprudence du Conseil constitutionnel

Le point de vue des juges administratifs et des juges judiciaires

10h10 - Bertrand PARISOT, magistrat administratif, TA de Nice

Le contrôle par le juge administratif dans le cadre de l'état d'urgence

10h30 - Mario AGNETA, Juge des libertés et de la

détention, TGI de Grasse

Le contrôle de l'administration par le juge judiciaire

10h50 - 11h10 - Pause café

LES JUGES EXTERNES

11h10 - Mme Athanasia PETROPOULOU

Docteur en droit et juriste à la Cour européenne des droits de l'homme.

La CEDH face aux mesures antiterroristes

DES POINTS DE VUE ÉTRANGERS :

11h30 - Natasa COLODROVSCHI-DANELCIUC,

Docteur en droit public, chargée d'enseignement à l'Université Aix-Marseille :

Impératifs de sécurité nationale et garantie des droits fondamentaux : quel rôle pour les juges dans la Fédération de Russie ?

11h50 - MARIO ESPOSITO,

Professeur à l'Université du Salento

La renaissance du droit pénal administratif en Italie : le conflit entre liberté et sécurité

12h30 - Repas

JEUDI 25 OCTOBRE APRÈS-MIDI

14H

LES LIENS ENTRE LE JUGE ET LES ACTEURS DE LA SÉCURITÉ NATIONALE

Les nouveaux outils à la disposition du juge

14h00 - Marie-Cécile LASSERRE,

MCF droit privé, UNS, CERDPP

Le juge et les nouvelles technologies : impacts sur la sécurité nationale

14h20

Table ronde : la coopération entre les juges administratifs et les différents acteurs de la sécurité nationale

Bertrand WARUSFEL,

Professeur de droit public à l'Université de Paris 8,

Le point de vue de l'universitaire : cloisonnement ou dialogue dans le contentieux de la sécurité nationale ?

Jean-Christophe DUCHON-DORIS,

Président du Tribunal administratif de Nice

Le point de vue du juge

Marc COOLS,

Professeur à l'Université de Gent,
Le point de vue étranger : le rôle administratif du juge après les lois votées à la suite des attentats en Belgique (habilitations, sécurité privée, services de renseignement)

15h45 - Pause café

La particularité de l'office du juge pénal

16h00 - Béatrice BRUGÈRE,

Vice-procureur de la République au TGI de Paris, Secrétaire Générale du syndicat Unité Magistrats SNM FO,

Les rapports entre le juge pénal et la police

16h20 - Sarah HATRY,

Docteur en droit public, Université de Bordeaux

L'exemple de la justice des mineurs à l'épreuve du terrorisme

VENDREDI 26 OCTOBRE 2018 MATIN

9H

L'OFFICE DU JUGE ET LES MÉCANISMES CONTENTIEUX DANS LE CADRE DE LA SÉCURITÉ NATIONALE

Le point de vue constitutionnel

9h00 - Pauline TÜRK,

Professeur de droit public , UNS, CERDACCFF
Le mécanisme de la question prioritaire de constitutionnalité dans le champ sécuritaire

La dualité de l'office du juge administratif impactée

9h20 - Marie-Odile DIEMER,

MCF droit public , UNS , CERDACCFF
L'exemple du contrôle des fichiers de renseignement par la formation spécialisée du Conseil d'Etat dans le cadre du contrôle de légalité du juge administratif

9h40 - Florence NICOUD,

MCF droit public, UNS, HDR , GREDEG
L'exemple de l'indemnisation des victimes d'attentats dans le cadre du contentieux de la responsabilité administrative

Les obstacles à l'exercice de l'office du juge administratif

10h00 - Olivier GOHIN,

Professeur droit public à l'Université Paris 2 Panthéon-Assas

L'obstacle du secret dans l'instruction du procès administratif

10h20 - Claudine TERRAZZONI,

MCF droit public ,UNS , CERDACCFF
La particularité des servitudes d'urbanisme

10h40 - Pause café

11h00 - La vision des avocats :

Maîtres Fabien GRECH, Nadine LEROY-FRESCHINI et Agnès ELBAZ

11h30 - SYNTHÈSE :

M. le Doyen Christian VALLAR, Professeur de Droit Public ,UNS, CERDACCFF